



Association et prêt sans intérêt

Par **IMA**, le **04/11/2008** à **12:08**

Bonjour,

Je suis co-fondatrice d'une association qui vient en aide aux adoptants.

Je voulais savoir si l'association pouvait légalement prêter de l'argent sans intérêt aux adhérents pour les aider à financer leur projet d'adoption, les fonds étant mis à disposition de l'association par des adhérents un peu plus "aisés", par solidarité (comme une tontine ?).

Si oui, quelle structure faut-il mettre en place pour faire les choses comme il faut.

Merci infiniment de vos réponses ou conseils.

Isabelle de Maublanc.